

## AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'AIZANVILLE

Département (s) : 52 - Haute-Marne

**2015 - 2034**

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,  
limité à la partie technique de l'aménagement**

**conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier**

Surface cadastrale 40,98 00 ha

Surface retenue pour la gestion 40,98 ha

Altitudes extrêmes : 240 m - 280 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Champagne-Ardenne

**Présentation de l'aménagement**  
**Forêt communale de AIZANVILLE (40,98 ha )**  
**2015 - 2034**

**Le contexte**

La forêt communale d'Aizanville, d'une surface de 40,98 ha, est divisée par des prairies et bois privés en deux massifs de petite taille : le premier dît La Fourtelle comprend les parcelles 1 à 9 et le second dît Marsémont regroupe les parcelles 10 à 13.

La forêt communale se situe sur un plateau à l'est qui surplombe le village. Elle est située dans la région naturelle des Bars Sud.



Vue de la vallée de l'Aujon depuis la forêt communale

**Les principaux enjeux de la forêt**

• **Fonction de production**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Production</b>	0 ha	6,17 ha	34,81 ha	0 ha

Pour la production de bois, le niveau d'enjeu est qualifié de moyen en référence à la fertilité des sols des plateaux calcaires de la région pour la partie plateau. Un enjeu faible est défini pour les versants sud-est de la forêt.

• **Fonction écologique**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Ecologie</b>	0 ha	0 ha	40 ha 98	0 ha

Pour l'environnement, un niveau d'enjeu « reconnu » est donné pour l'ensemble de la forêt car elle est concernée par un site Natura 2000 « Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon ».

• **Fonction sociale**

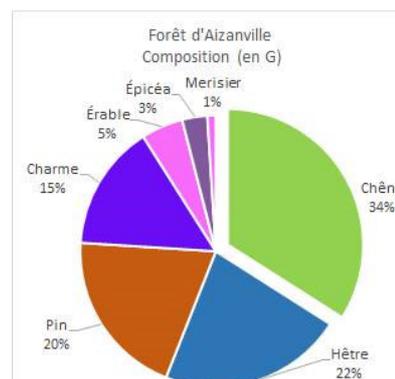
Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Social</b>	0 ha	40 ha 98	0 ha	0 ha

Il existe un enjeu faible pour la fonction sociale, la forêt d'Aizanville est visible de la route départementale numéro 6, mais la circulation reste peu importante.

**L'état des lieux de la forêt**

• **Composition**

Les Chênes (pédonculés majoritairement et quelques sessiles) et le Charme sont les deux essences principales de cette forêt. Le Chêne pédonculé n'est pas adapté à la station et le Charme reste une essence accessoire dans un objectif de production. Le Hêtre, qui serait très bien adapté sur cette forêt ne représente que 22 % du peuplement. Les Pins sylvestre et noirs sont bien présents sur les parcelles 9 et 10. On peut noter la présence de merisiers en grand nombre sur l'ensemble de la forêt.



### • Structure

Un peuplement issu de Taillis sous futaie occupe les deux tiers de la forêt, les réserves sont constituées de chênes régularisés en bois moyen, avec peu d'hétérogénéité de diamètre. Sur les parcelles 9 et 10, on trouve un mélange de pins et hêtres en peuplement de futaie. Une partie de la parcelle 10 est constitué d'une plantation d'épicéa commun âgée de 50 ans.

### • Capital

En essence dite « de production » (essence à forte valeur ajoutée), le capital de la forêt est de 17,52 m<sup>2</sup>/ha, ce qui est correct ; le capital total est de 20,50 m<sup>2</sup>/ha. Ces chiffres cachent une disparité entre les parcelles : celles issues de TSF ont comme essence de production principale le Chêne dont le capital est assez faible, et la part du Charme, essence dite « hors production », prend plus d'importance. Les peuplements de hêtres et pins sont plus riches, avec plus de 21 m<sup>2</sup>/ha et possèdent un volume exploitable conséquent.

## Bilan de l'aménagement précédent

---

Dès 1777, la forêt d'Aizanville a été gérée en Taillis sous futaie avec maintien d'un quart en réserve. Il a fallu attendre l'aménagement de 1999 pour entamer la conversion en futaie régulière. La parcelle 11 a été régénérée de manière naturelle durant l'aménagement. Cette régénération est constituée majoritairement de hêtres et charmes.

Le prélèvement a été de 2,8 m<sup>3</sup>/ha/an durant le dernier aménagement, ce qui est faible par rapport à la production estimée (3,5 m<sup>3</sup>/ha/an).

Enfin, le bilan financier est très satisfaisant avec un revenu de 52 euros/ha.

## Principaux objectifs de l'aménagement

---

### • Principales problématiques

- La Chênaie-charmaie est de qualité médiocre, avec un capital sur pied peu important en futaie. Les tiges de charme concurrencent fortement les chênes.
- Le Hêtre et le Chêne sessile sont dans l'ensemble peu présents, ils sont pourtant les essences-objectif.
- Une transformation en résineux n'est pas souhaitable, compte tenu de la présence du site Natura 2000 « Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon », mais également de la demande en bois de chauffage des habitants.

### • Traitements retenus

- La majorité de la forêt sera traitée **en futaie irrégulière** à objectif **Hêtre** (38,25 ha).

Ce traitement contribuera à améliorer le mélange au profit du Hêtre qui s'installe naturellement sur la forêt.

L'état sanitaire des chênes est correct, mais leur qualité n'est pas excellente et on cherche à tirer parti des semenciers de hêtre. Aussi le renouvellement sera amorcé de façon diffuse. Il conviendra de limiter la proportion de charmes sur la forêt.

Sur les parcelles 9 et 10.2, on cherchera à travailler au profit des bois moyens de hêtres et pins noirs de qualité.

Un projet de plantation de chêne sessile a été proposé afin de renouveler une partie des parcelles pauvres en capital mais sur bonnes stations (parcelles 2, 4, 5 et 12) : les parcelles 2 et 4 ont été proposées, mais la commune a refusé.

- Les parcelles 10.1, 11 seront traitées **en futaie régulière** (2,73 ha).

La parcelle 11, qui a été régénérée au dernier aménagement sera traitée en amélioration de jeune futaie feuillue. Compte tenu de la faible densité en semis et gaules, les investissements seront limités à une intervention en détournement entre 11 et 14 mètres au profit des feuillus divers.

La parcelle 10.1 est une plantation résineuse.

## Programme d'action

---

### • Pour les coupes

Dans les parcelles classées en futaie irrégulière, des coupes sont programmées au profit des futaies existantes et perches d'avenir (essentiellement merisiers). Chaque parcelle sera parcourue deux fois durant l'aménagement.

Il est essentiel de limiter la proportion de charme sur la forêt en gardant à l'idée que les prélèvements ne doivent pas dépasser 40 m<sup>3</sup>/ha lors des coupes.

Deux passages en résineux sont prévus en 2024 et 2034 en parcelles 9 et 10, l'objectif est d'avoir un volume commercialisable intéressant. Un prélèvement d'1 tige sur 3 pour la plantation d'épicéa commun est prévu, le Sapin pectiné et le Hêtre seront favorisés lors de l'éclaircie.

En parcelle 11, un passage en première éclaircie est programmé en fin d'aménagement. Cette coupe devra s'efforcer de maintenir la diversité présente.

### • Pour les travaux

Un détourage est programmé à 11 - 14 m en parcelle 11 afin de garantir la pérennité du mélange.

Des travaux en futaie irrégulière sont prévus, ils seront axés sur le relevé de couvert et le dégagement de semis compte tenu de l'état actuel des peuplements.

## Bilan prévisionnel

---

Le prélèvement durant l'aménagement sera de 4,5 m<sup>3</sup>/ha/an ce qui est plus important que lors du dernier aménagement. Cela s'explique par l'objectif d'abaisser le capital des parcelles en futaie irrégulière et d'éclaircie des peuplements résineux. Le bilan de la forêt peut être donné à titre indicatif, il sera vraisemblablement de 74 euros/ha durant la période d'aménagement. Il dépend de la bonne tenue des coupes et travaux ainsi que de l'évolution du prix du marché.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'AIZANVILLE</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	52 - Haute-Marne	
Communes de situation	AIZANVILLE	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	418- Plateau des Bars Sud	
Schéma régional d'aménagement de référence	Champagne-Ardenne	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
AIZANVILLE	A026047U	40 ha, 98a 00ca		1999	2013

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	40 ha, 98a 00ca
Surface retenue pour la gestion	40,98 ha
Surface boisée en début d'aménagement	40,98 ha
Surface en sylviculture de production	40,98 ha

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet	faible 6 ha	moyen 35 ha	fort	41 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 41 ha	fort	41 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 41 ha	reconnu	fort	41 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 41 ha	faible	moyen	fort	41 ha

**COMMENTAIRES** : Pour la production ligneuse, la répartition des surfaces par niveau d'enjeu a été réalisé à partir des potentialités des stations forestières : Enjeux faibles pour les versants est qui correspondent aux rebords des plateaux. Enjeux moyens pour le reste de la forêt soit 34,81 ha avec des sols plus profonds.

Pour la biodiversité, un enjeu reconnu a été établi pour l'ensemble de la forêt car elle est incluse dans un site natura 2000 "Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon".

Pour le paysage, l'enjeu est faible, en effet la forêt reste peu fréquentée et n'est que peu visible depuis la départemental n° 6.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Natura 2000 habitats (ZSC)	41 ha	Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : La zone Natura 2000 "Site à Chiroptères de la vallée de l'Aujon" couvre une vaste superficie (3 734 ha) autour de l'église d'Orges. C'est la présence d'une colonie de Grands Murins de 2 000 individus sur la commune d'Orges (combles de l'église) qui est à l'origine de la proposition de ce site. Il s'agit de la plus importante colonie de mise-bas de chauve-souris connue en Champagne-Ardenne. Afin de permettre la conservation à long terme du Grand Murin, ses territoires de chasse ont été intégrés au site Natura 2000. Ainsi, le site Natura 2000 est composé du périmètre correspondant au rayon minimal de chasse du Grand Murin autour de l'église d'Orges.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	41 ha

**CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT** : L'essence majoritaire de la forêt, qui est le Chêne pédonculé, est peu adaptée au changement climatique. Elle pourrait souffrir de la sécheresse estivale, comme celle connue en 2003.

## 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	240 m	280 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
US3 (C1C)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau	33,37 ha	81%
US9 (C1B)	Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire	6,17 ha	15%
US10 (C1C)	Hêtraie-Chênaie-Charmaie de versant mésotherme	1,44 ha	4%
TOTAL		40,98 ha	

**COMMENTAIRES :** Les stations sont décrites en unités stationnelles (US) selon le guide des stations des plateaux calcaires (Millard, 2002) ; les codes entre parenthèses sont les codes régionaux correspondants. Les potentialités de ces unités stationnelles sont moyennes sauf pour l'US 9 qui est faible compte tenu de la profondeur prospectable par les racines limitée. Le Hêtre et le Chêne sessile sont les essences les mieux adaptées à ces stations surtout dans la perspective du changement climatique. Ils sont peu présents dans cette forêt.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne rouvre ou pédonculé		44%
Charme		21%
Hêtre		10%
Merisier		2%
Autres feuillus		8%
Pin sylvestre		6%
Pin noir d'autriche		5%
Épicéa commun		4%
TOTAL		100%

**COMMENTAIRES :** Le Chêne (majoritairement pédonculé) est l'essence prépondérante de la forêt. Durant l'aménagement précédent, c'est la proportion de Charme et d'autres feuillus, comme l'Érable champêtre, qui a augmenté. Le Hêtre reste quant à lui peu présent mais sa proportion augmente au cours des années. Les résineux sont présents en mélange sur un tiers de la forêt (parcelles 9 et 10), sur ces parcelles la proportion du Hêtre a augmenté. Une partie de la parcelle 10 est plantée en Épicéa commun.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
CHE / BM avec GB et TGB	Peuplement de Chêne à Bois Moyens avec Gros Bois et Très Gros Bois	22,91 ha	56%
HET-RES / BM	Peuplement mélangé à Hêtre et Pin régularisé en Bois moyens	9,32 ha	23%
RES / BM	Peuplement à Pins sylvestre et Pin noir régularisé en Bois moyens	6,02 ha	15%
GAULIS	Gaulis composé de Hêtre et d'autres feuillus	1,34 ha	3%
EPC / PB	Plantation d'épicéa commun à Petits Bois	1,39 ha	3%
TOTAL		40,98 ha	

**COMMENTAIRES** : Les peuplements de Chêne issus d'un traitement passé en taillis sous futaie occupent la moitié de la surface de la forêt d'Aizanville. Ils sont régularisés en Bois moyens avec des Gros bois. Le reste a été converti en futaie, il s'agit principalement de plantations de résineux (Epicéa commun, et Pin noir d'Autriche) accompagnés de Hêtre issus de semis. Une parcelle (p.11) est actuellement au stade de gaulis.

Les peuplements issus de TSF ont été inventoriés par point d'inventaires statistique à angle fixe en 2014. Le capital total est de **18,94** m<sup>2</sup>/ha et le capital en essence de production est de **13,81** m<sup>2</sup>/ha.

Document ONF

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	2,73 ha	40,98 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	38,25 ha	
Hors sylviculture de production		
TOTAL	40,98 ha	

**COMMENTAIRES** : L'aménagement précédent préconisait un traitement de conversion des anciens taillis sous futaie en futaie régulière. L'objectif était de renouveler la parcelle 11 et de parcourir les autres parcelles en coupes d'amélioration. L'application de cet aménagement s'est traduit par des coupes qui ont favorisé le Charme et les autres feuillus par un travail du taillis. L'évolution actuelle de la forêt démontre que le Hêtre tarde à s'installer sur la forêt, il conviendra donc de le favoriser lors des coupes et de maintenir un couvert forestier qui lui permette de s'installer.

A l'heure actuelle, quatre parcelles (2, 4, 5 et 12) présentent un capital en futaie très faible ( $G < 10 \text{ m}^2/\text{ha}$ ). Le renouvellement de ces parcelles de façon naturelle sera difficile. En effet, le Hêtre y est peu présent et la majorité des chênes sont pédonculés. Après présentation d'un projet de plantation de chêne sessile sur les parcelles 2 et 4, la commune a choisi de refuser le projet de plantation. Elles seront donc traitées en futaie irrégulière, en espérant un ensemencement progressif en hêtre pour l'instant peu présent.

Les parcelles 11 et 10.1 seront traitées en **futaie régulière**. La parcelle 10.1, qui est une plantation d'épicéa commun, va suivre les itinéraires d'éclaircie en futaie régulière. La parcelle 11, issue de régénération lors du dernier aménagement va suivre un itinéraire d'éclaircie et passera en coupe en fin d'aménagement.

Pour le reste de la forêt, un traitement en conversion en **futaie irrégulière** est adopté. L'objectif sera d'entamer le renouvellement en Hêtre. Lors des coupes de type irrégulier, le Hêtre, le Chêne sessile et le Merisier seront favorisés. Il faudra veiller à réduire la proportion de charmes dans la futaie ; en effet de nombreux bois moyens de charmes sont présents et gênent les chênes et les hêtres. L'enlèvement de petits bois et bois moyens de charmes permettra d'apporter de la lumière diffuse au sol afin d'entamer le renouvellement de la futaie. Il conviendra de limiter les prélèvements afin de ne pas favoriser la venue de la ronce et des morts-bois. On cherchera à maintenir un capital optimal compris entre 14 et 18  $\text{m}^2/\text{ha}$  afin de favoriser la venue de hêtres.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Hêtre	Futaie irrégulière ; accompagnement en feuillus précieux	38,25 ha	93,3%		60
Hêtre	Futaie régulière	2,73 ha	6,7%	90	60
TOTAL		40,98 ha			

**COMMENTAIRES** : L'essence objectif retenue pour la gestion de la forêt est le **Hêtre**. Il conviendra cependant de veiller à maintenir une diversité des essences, notamment en pins noirs et sylvestres sur les parcelles 9 et 10 et en feuillus précieux et chênes sessiles sur la partie plateau de manière à optimiser la résilience face au changement climatique. Un diamètre d'exploitabilité de 60 cm est défini pour le Hêtre.

## 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	1,34 ha
Surface effectivement régénérée	1,34 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

**COMMENTAIRES** : L'aménagement précédent avait prévu de renouveler la parcelle 11 en Hêtre (3 % de la forêt). Elle a bien été renouvelée, mais la régénération de hêtres est pauvre et très éparse. Une densité minimale est néanmoins présente et il conviendra de travailler les essences précieuses entre 10 et 14 mètres de hauteur dominante.

Nouvel aménagement			
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>2,73 ha</b>		
Surface d'équilibre (Se)	0,60 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha		
Surface à ouvrir (So)	0,00 ha		
Surface à terminer (St)	0,00 ha		
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>	<b>0,00 ha</b>		
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>38,25 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	18 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	14 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>	<b>note forêt</b>
Surface terrière	18 m <sup>2</sup> /ha	24,0 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	0%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	28 tiges/ha	5 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

**COMMENTAIRES** : Pour la partie à convertir en **futaie régulière** (2,73 ha), il faut veiller à intervenir en travaux dans la parcelle 11 et éclaircir progressivement la plantation d'épicéa (10.1).

Compte tenu de la surface gérée en futaie régulière, les indicateurs de la surface à ouvrir en régénération (Sd) et de la contrainte de vieillissement (Sv) sont facultatifs, et la surface d'équilibre non significative.

Au sujet du reste de la forêt à convertir en **futaie irrégulière** (38,25 ha), le renouvellement devra être amorcé grâce au travail du taillis et l'enlèvement des petits bois et bois moyens de charmes ayant rejoint la futaie. Il s'agit d'ancien taillis sous futaie de chênes à bois moyens dominants et d'anciennes plantations de pins sylvestres et noirs riches régularisées en bois moyens où le Hêtre occupe maintenant une place importante. Le capital sur pied est de 24 m<sup>2</sup>/ha mais le capital en essence objectif reste inférieur à 15 m<sup>2</sup>/ha. Il est en augmentation continue depuis 15 ans, mais cet accroissement se concentre surtout sur les essences accessoires comme le Charme. Il faudra veiller à maintenir un capital total de 17 m<sup>2</sup>/ha afin de permettre d'amorcer le renouvellement.

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Rotation
Code	Libellé					
IRRM	Irrégulier à potentiel moyen	1		2,56	2,56	10
		3		1,78	1,78	10
		6		3,31	3,31	10
		7		1,79	1,79	10
		8		2,74	2,74	10
		9		8,32	8,32	10
		10	2	7,02	7,02	10
		13		2,51	2,51	10
IRRR	Irrégulier avec renouvellement prioritaire	2		2,32	2,32	10
		4		2,40	2,40	10
		5		2,00	2,00	10
		12		1,50	1,50	10
AMERP	Amélioration de futaie résineuse à petits bois	10	1	1,39	1,39	10
AMEFJ	Amélioration de futaie feuillue en jeunesse	11		1,34	1,34	6
<b>Totaux</b>				40,98	40,98	

**COMMENTAIRES** : Le **groupe irrégulier à potentiel moyen** comprend deux types de peuplements. D'une part des peuplements de hêtres et pins régularisés en bois moyens en pleine croissance et dont le capital sur pied en essence objectif est important ( $G > 20 \text{ m}^3/\text{ha}$ ). C'est le cas des parcelles 9 et 10.2. La rotation est fixée à 10 ans, ces coupes passent deux fois durant l'aménagement. Il comprend également des anciens taillis sous futaie de chêne régularisés en bois moyens et gros bois avec un capital en futaie moyen ( $G < 15 \text{ m}^3/\text{ha}$ ). Ces parcelles passent deux fois durant l'aménagement à rotation de 10, l'objectif est d'abaisser le capital progressivement jusqu'à le maintenir aux alentours de  $17 \text{ m}^3/\text{ha}$ .

Le **groupe irrégulier avec renouvellement prioritaire** comprend les parcelles 2, 4, 5 et 12. Le capital en G' est inférieur à  $10 \text{ m}^3/\text{ha}$ . Compte tenu de l'absence de hêtres en nombre suffisant, une régénération naturelle sera longue à amorcer. Il convient de maintenir une surface terrière comprise entre 15 et  $18 \text{ m}^3/\text{ha}$ .

Le **groupe d'amélioration de futaie résineuse à petits bois** ( $1,39 \text{ ha}$ ) comporte une partie de la parcelle 10. Cette partie de la parcelle (10.1) passera une fois durant l'aménagement pour des raisons de commercialisation, elle sort d'une exploitation en 2013.

Le **groupe d'amélioration de futaie feuillue en jeunesse** comprend la parcelle 11 ( $1,34 \text{ ha}$ ). Cette parcelle est issue d'une régénération naturelle de Hêtre, elle passera en première éclaircie à la fin de l'aménagement après un détourage à 10-14 mètres.

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe	VPR tige + houppier (BRM m3/ha)
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG						
2016	1			IRRM	2,56 ha	2,56 ha	C CHM M 3	IRR	30
2017	7			IRRM	1,79 ha	1,79 ha	C CHM M 3	IRR	40
2017	8			IRRM	2,74 ha	2,74 ha	C CHM M 3	IRR	40
2018	9			IRRM	8,32 ha	8,32 ha	F FRM M3	IRR	35
2018	10.2			IRRM	7,02 ha	7,02 ha	F FRM M3	IRR	25
2019	5			IRRR	2,00 ha	2,00 ha	C CHM M 3	IRR	30
2020	7			IRRM	1,79 ha	1,79 ha	C CHM M 3	IRR	40
2021	4			IRRR	2,40 ha	2,40 ha	C CHM M 3	IRR	30
2021	6			IRRM	3,31 ha	3,31 ha	C CHM M 3	IRR	40
2022	2			IRRR	2,32 ha	2,32 ha	C CHM M 2	IRR	20
2023	13			IRRM	2,51 ha	2,51 ha	C CHM M3	IRR	30
2024	12			IRRR	1,50 ha	1,50 ha	C CHM M3	IRR	30
2024	9			IRRM	8,32 ha	8,32 ha	F FRM M3	IRR	25
2024	10	1		AMEFP	1,39 ha	1,39 ha	F EPC P3	E2	35
2024	10	2		IRRM	7,02 ha	7,02 ha	F FRM M3	IRR	30
2025	3			IRRM	1,78 ha	1,78 ha	C CHM M3	IRR	40
2026	1			IRRM	2,56 ha	2,56 ha	C CHM M3	IRR	30
2027	7			IRRM	1,79 ha	1,79 ha	C CHM M3	IRR	35
2027	8			IRRM	2,74 ha	2,74 ha	C CHM M3	IRR	35
2028	9			IRRM	8,32 ha	8,32 ha	F FRM M3	IRR	30
2028	10.2			IRRM	7,02 ha	7,02 ha	F FRM M3	IRR	25
2029	11			AMEFJ	1,34 ha	1,34 ha	F HEF P3	A1	25
2029	FRT			IRRM	39,64 ha	39,64 ha	C CHM M3	IRR	7
2030	5			IRRR	2,00 ha	2,00 ha	C CHM M3	IRR	30
2030	7			IRRM	1,79 ha	1,79 ha	C CHM M3	IRR	35
2031	4			IRRM	2,40 ha	2,40 ha	C CHM M3	IRR	30
2031	6			IRRM	3,31 ha	3,31 ha	C CHM M3	IRR	35
2032	2			IRRR	2,32 ha	2,32 ha	C CHM M2	IRR	25
2033	13			IRRM	2,51 ha	2,51 ha	C CHM M3	IRR	30
2034	9			IRRM	8,32 ha	8,32 ha	F FRM M3	IRR	25
2034	10.1			AMEFP	1,39 ha	1,39 ha	F EPC P3	E3	30
2034	10.2			IRRM	7,02 ha	7,02 ha	F FRM M3	IRR	30
2034	12			IRRR	1,50 ha	1,50 ha	C CHM M3	IRR	30

### Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	540 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 686 m <sup>3</sup>

**Recommandations pour les coupes irrégulières** : Compte tenu du faible capital en futaie et des diamètres moyens, il convient de limiter les prélèvements dans la futaie de chêne et hêtre. Un passage en coupe sanitaire est programmé en 2029 ; il peut être avancé ou reporté. Pour les parcelles classées en irrégulier, la rotation est fixée à 10 ans, la première coupe sera plutôt forte, car il est nécessaire de limiter la proportion de charmes et érables champêtre dans la futaie et enlever les tiges de taillis qui gênent les futaies de chênes et hêtres. Le prélèvement ne devra pas dépasser 40 m<sup>3</sup>/ha lors des coupes.

**Cas particulier 1 (Parcelles 9 et 10)** : Ces parcelles font l'objet d'une coupe résineuse et une coupe feuillue, chacune deux fois dans l'aménagement à rotation de 10 ans. La première coupe concerne les feuillus, il sera nécessaire d'être dynamique au profit des hêtres. La seconde coupe concernera les pins et épicéas, la plantation d'épicéa commun passe en même temps dans un souci de commercialisation.

**Cas particulier 2 (Parcelles 2, 4, 5 et 12)** : Ces parcelles présentent un capital plus faible en futaie. Le renouvellement en hêtre est recherché, il faut veiller à maintenir un couvert permanent entre 15 et 18 m<sup>2</sup>/ha après coupe afin de favoriser son installation.

**Parcelle 11** : Cette parcelle est programmée en fin d'aménagement, elle pourra être avancée ou reportée. Il faudra être vigilant sur la hauteur dominante (H0 :14 m).

**Parcelle 10.1** : Il s'agit d'une plantation d'épicéa commun. Il faut retirer une tige sur trois à chaque passage. Il est essentiel de travailler au profit de la diversité (sapins, feuillus).

Document ONF

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
CLOISO	Entretien de cloisonnements d'exploitation	Toutes les parcelles	38,25	1 passage en entretien de cloisonnements	4188	I
FIRR	Travaux en futaie irrégulière	En priorité 2, 4, 5, 12, 13	38,25	Intervention en futaie irrégulière (travail de relevé de couvert et dégagements)	8 539 €	I
5HET1	Amélioration des peuplements de hêtre	Parcelle 11	1.34 ha	Détourage au profit des essences associés (H = 10 à 14 m), au profit de 15 tiges/ha	440 €	I
<b>Total</b>					8 979 €	
<b>soit annuellement</b>					449 €/an	

\* Investissement ou Entretien

**Intervention en futaie irrégulière et entretien de cloisonnements** : Afin de faciliter l'exploitation, il est prévu, si nécessaire, d'entretenir les cloisonnements. Les travaux en futaie irrégulière sont essentiels durant l'aménagement, compte tenu de l'état actuel des peuplements, ils seront axés sur du relevé de couvert localisé et des dégagements de semis à destination des feuillus précieux et divers.

**Détourage en parcelle 11** : il s'agit d'une intervention au profit des feuillus précieux, cela comprend la mise à distance des houppiers et l'élagage de 15 tiges par hectare.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

<p><b>COMMENTAIRES :</b>            ⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe</p>
--

## ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Julien VALENTIN

Etude de terrain et inventaires : l'unité territoriale Aube Aujon

Cartographie : Estelle MAINOLI

Rédigé le *7 avril 2015*  
par le chef du projet d'aménagement  
Signé : Julien VALENTIN



Vérfié le *7 avril 2015*  
par la resp. aménagement de l'Agence  
Signé : Zoë LEFORT



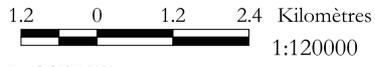
Proposé le *14/04/2015*  
par le directeur d'Agence  
Signé : André HOPFNER



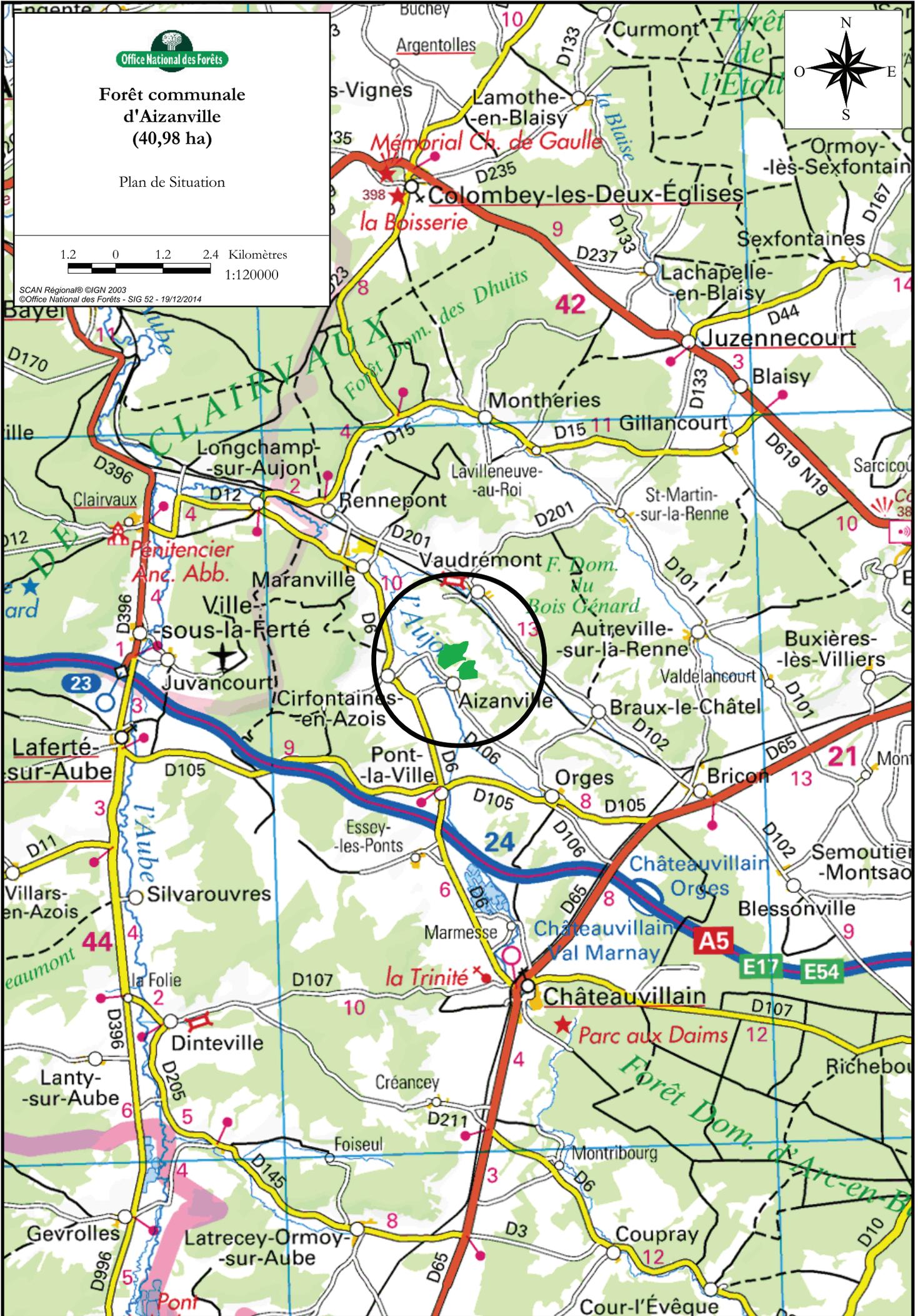


Forêt communale  
d'Aizanville  
(40,98 ha)

Plan de Situation



SCAN Régional © IGN 2003  
© Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014





# Forêt communale d'Aizanville (40,98 ha)

Carte des limites et équipements

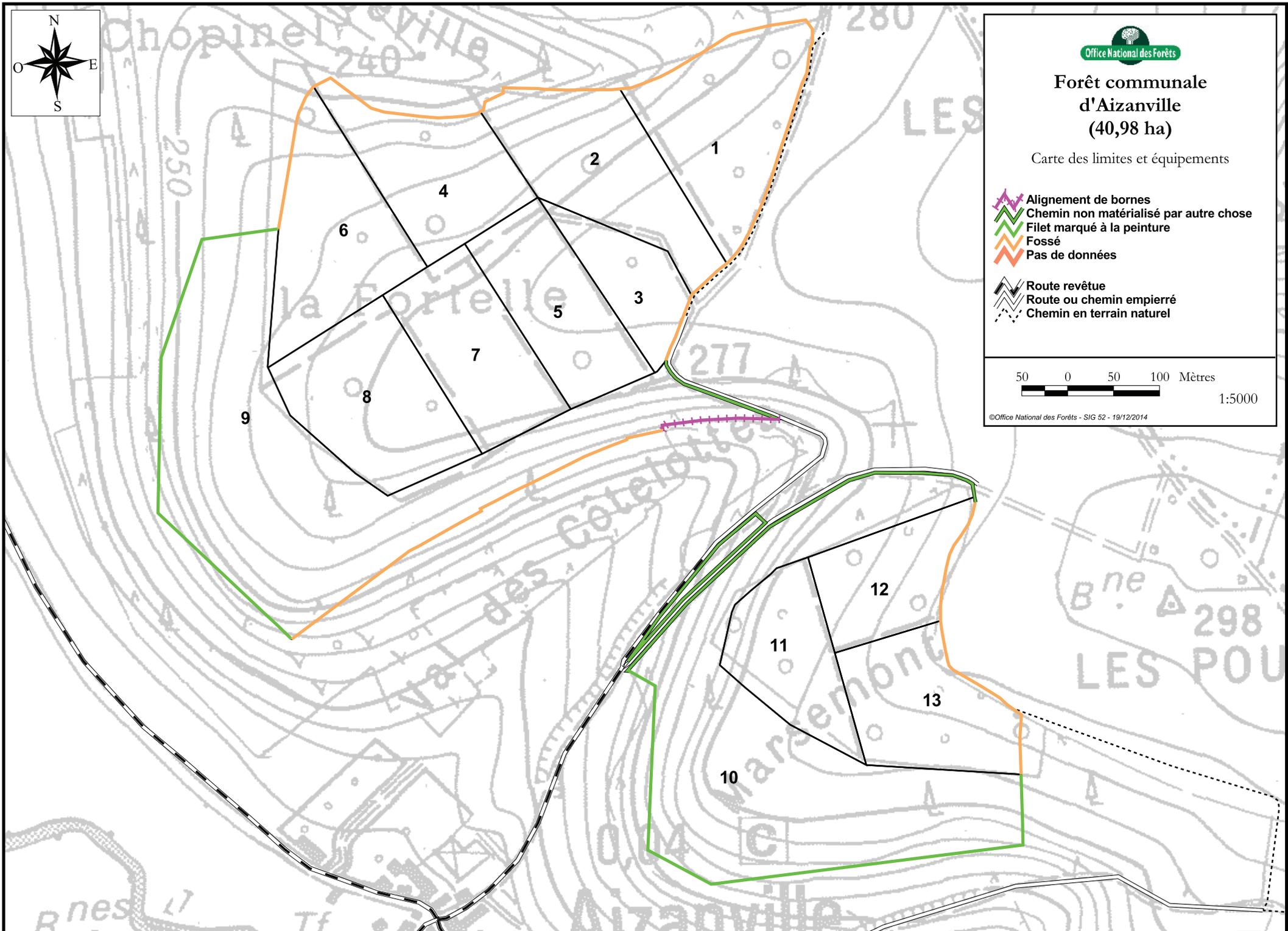
-  Alignement de bornes
-  Chemin non matérialisé par autre chose
-  Filet marqué à la peinture
-  Fossé
-  Pas de données
  
-  Route revêtue
-  Route ou chemin empierré
-  Chemin en terrain naturel

50 0 50 100 Mètres



1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014





**Forêt communale  
d'Aizanville  
(40,78 ha)**

Carte des stations forestières

50 0 50 Mètres

1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014



-  US3 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation épaisse de plateau
-  US9b (C1B) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de versant ensoleillé calcaire
-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme



# Forêt communale d'Aizanville (40,98 ha)

Carte de la composition

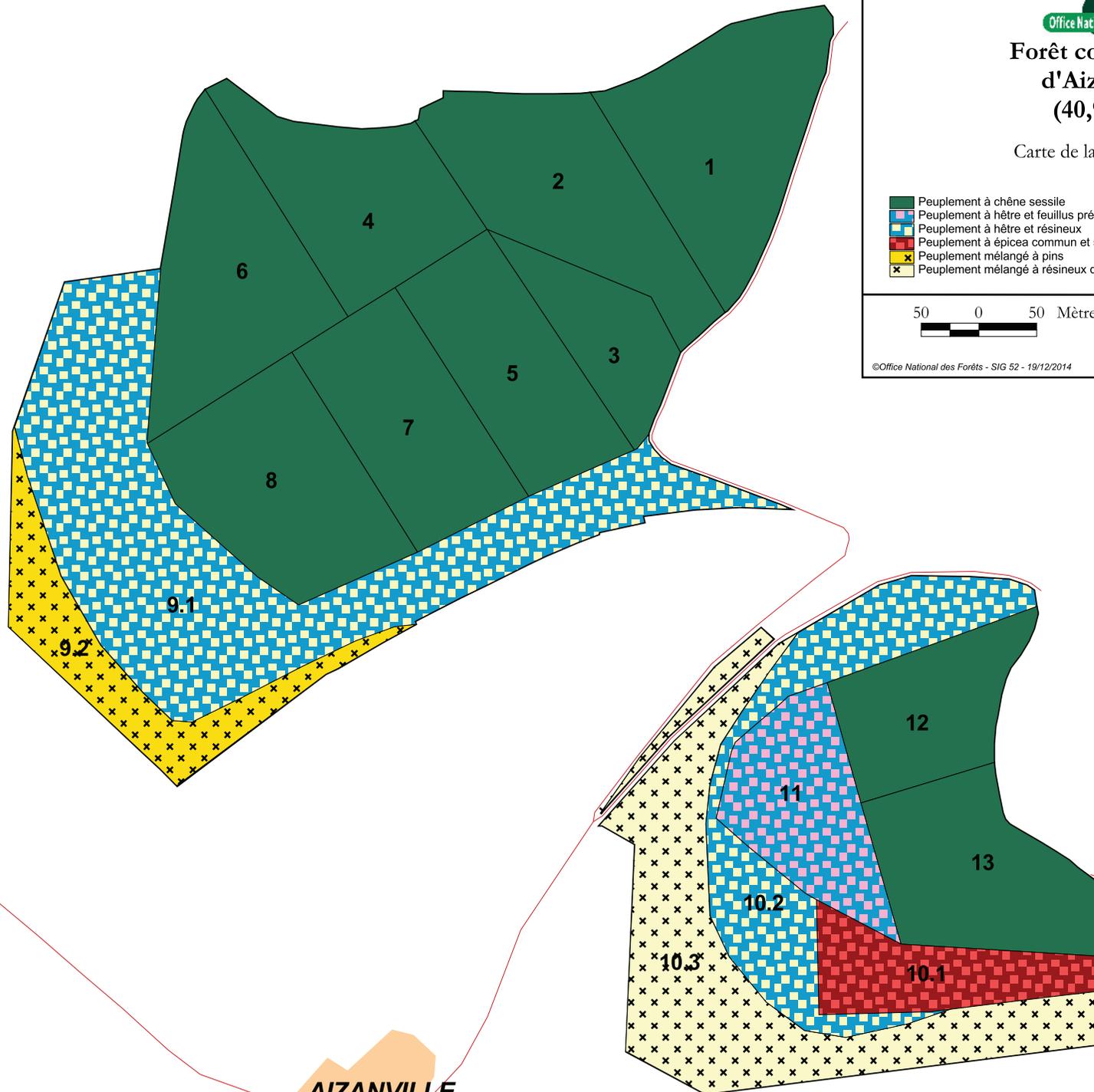
-  Peuplement à chêne sessile
-  Peuplement à hêtre et feuillus précieux
-  Peuplement à hêtre et résineux
-  Peuplement à épicéa commun et sapin pectiné
-  Peuplement mélangé à pins
-  Peuplement mélangé à résineux divers

50 0 50 Mètres



1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014



**AIZANVILLE**



**Forêt communale  
d'Aizanville  
(40,98 ha)**

Carte de la structure

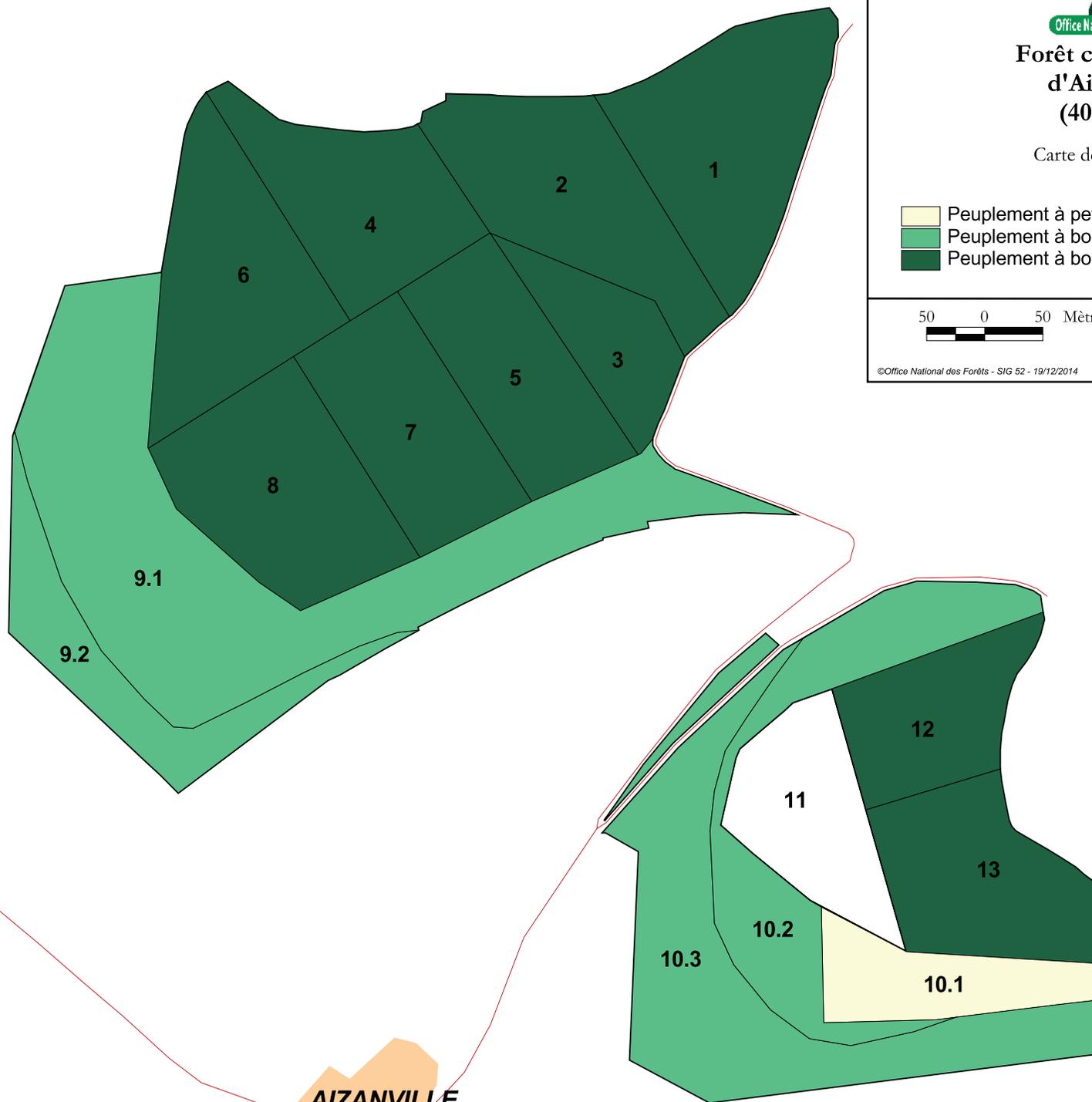
-  Peuplement à petits bois
-  Peuplement à bois moyens
-  Peuplement à bois moyens avec gros bois

50 0 50 Mètres

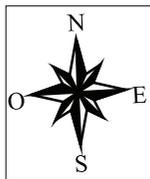


1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014



**AIZANVILLE**



# Forêt communale d'Aizanville (40,98 ha)

Carte du capital

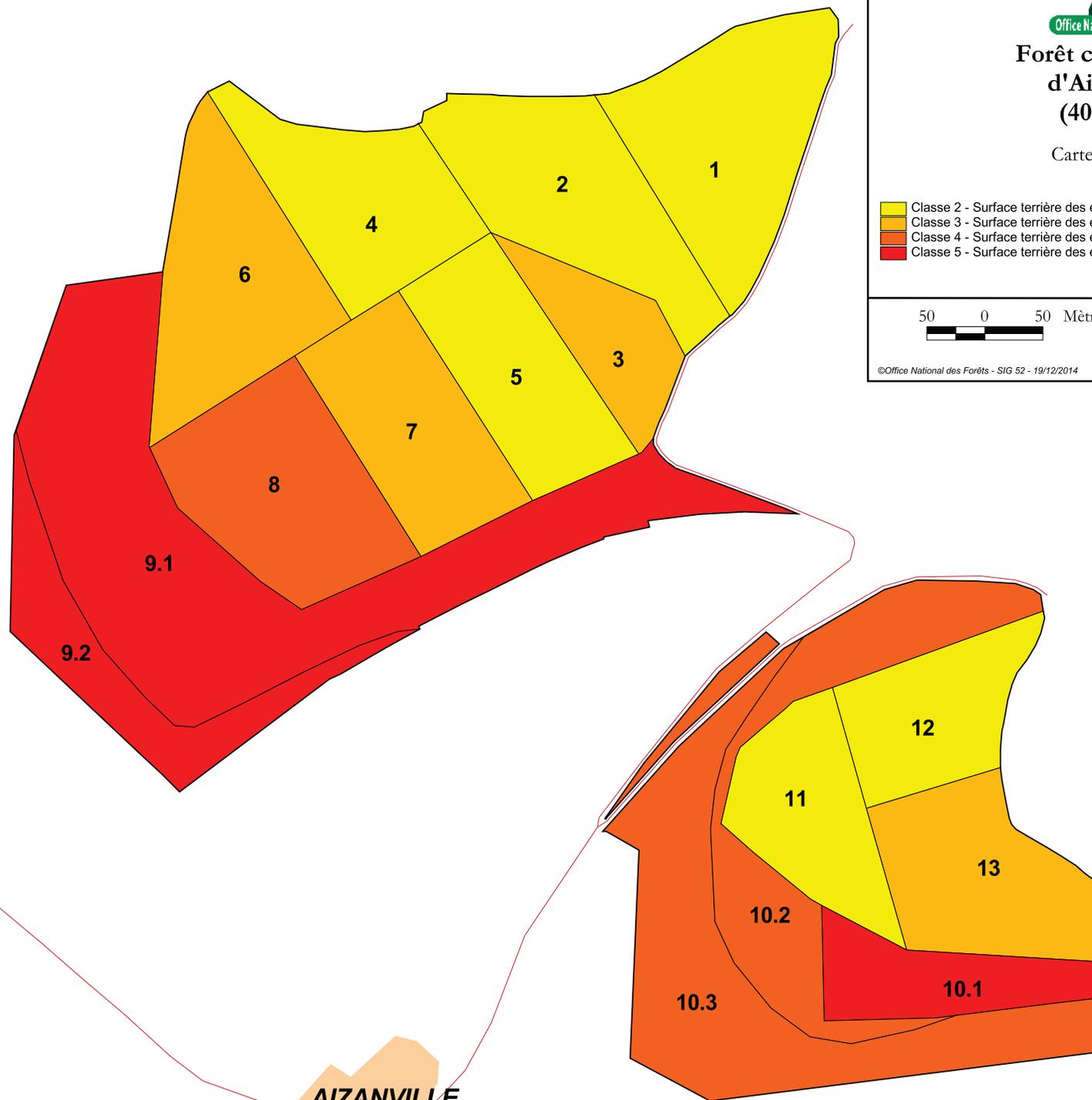
-  Classe 2 - Surface terrière des essences de production entre 7 et 12 m<sup>2</sup>/ha
-  Classe 3 - Surface terrière des essences de production entre 12 et 17 m<sup>2</sup>/ha
-  Classe 4 - Surface terrière des essences de production entre 17 et 22 m<sup>2</sup>/ha
-  Classe 5 - Surface terrière des essences de production entre 22 et 30 m<sup>2</sup>/ha

50 0 50 Mètres



1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014



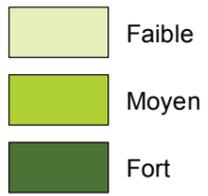
**AIZANVILLE**



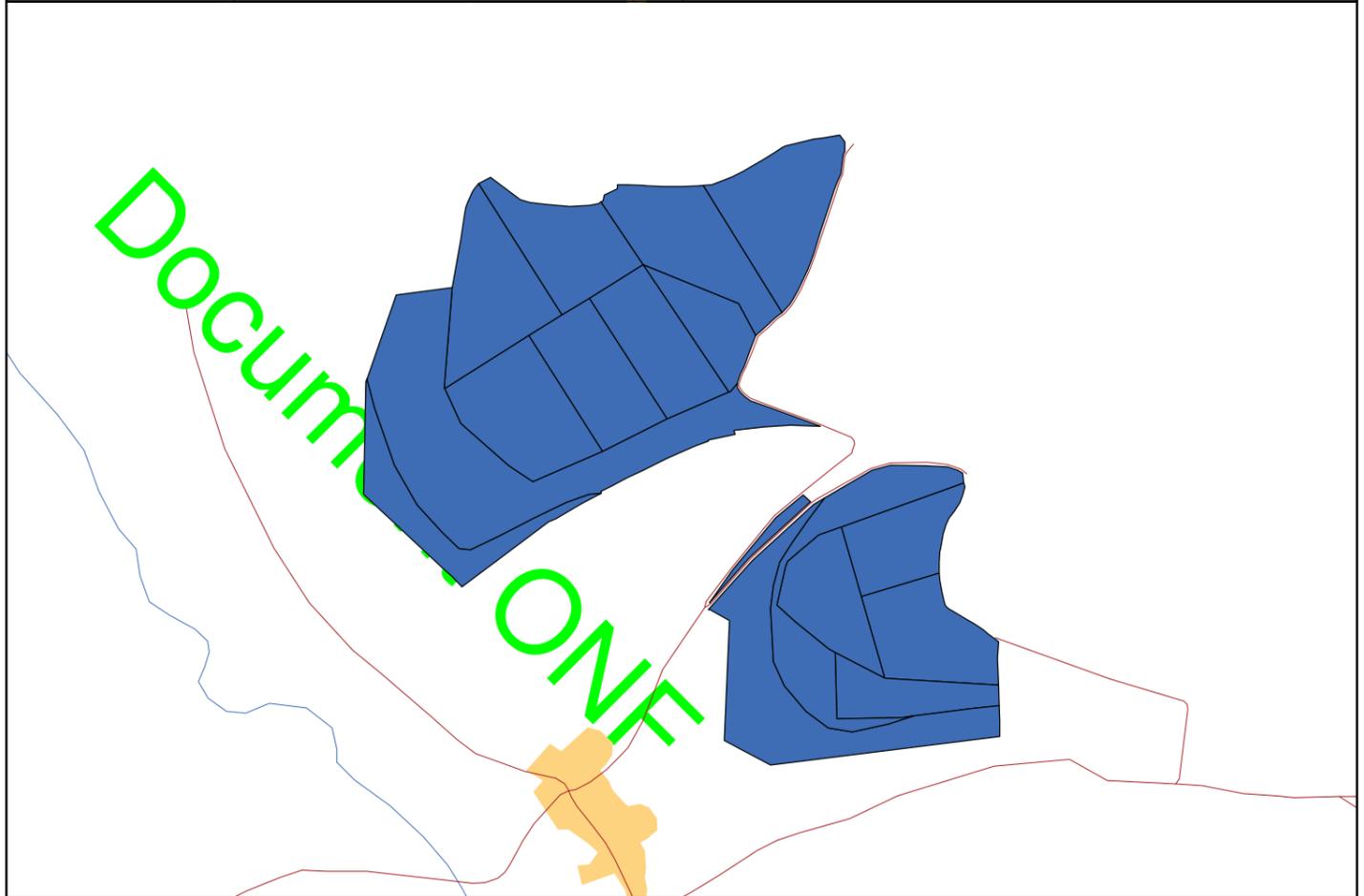
# Forêt communale d'Aizanville

## Cartes des enjeux

### Enjeux de production



### Enjeux écologiques



### Enjeux sociaux



1:10 000



**Forêt communale  
d'Aizanville  
(40,98 ha)**

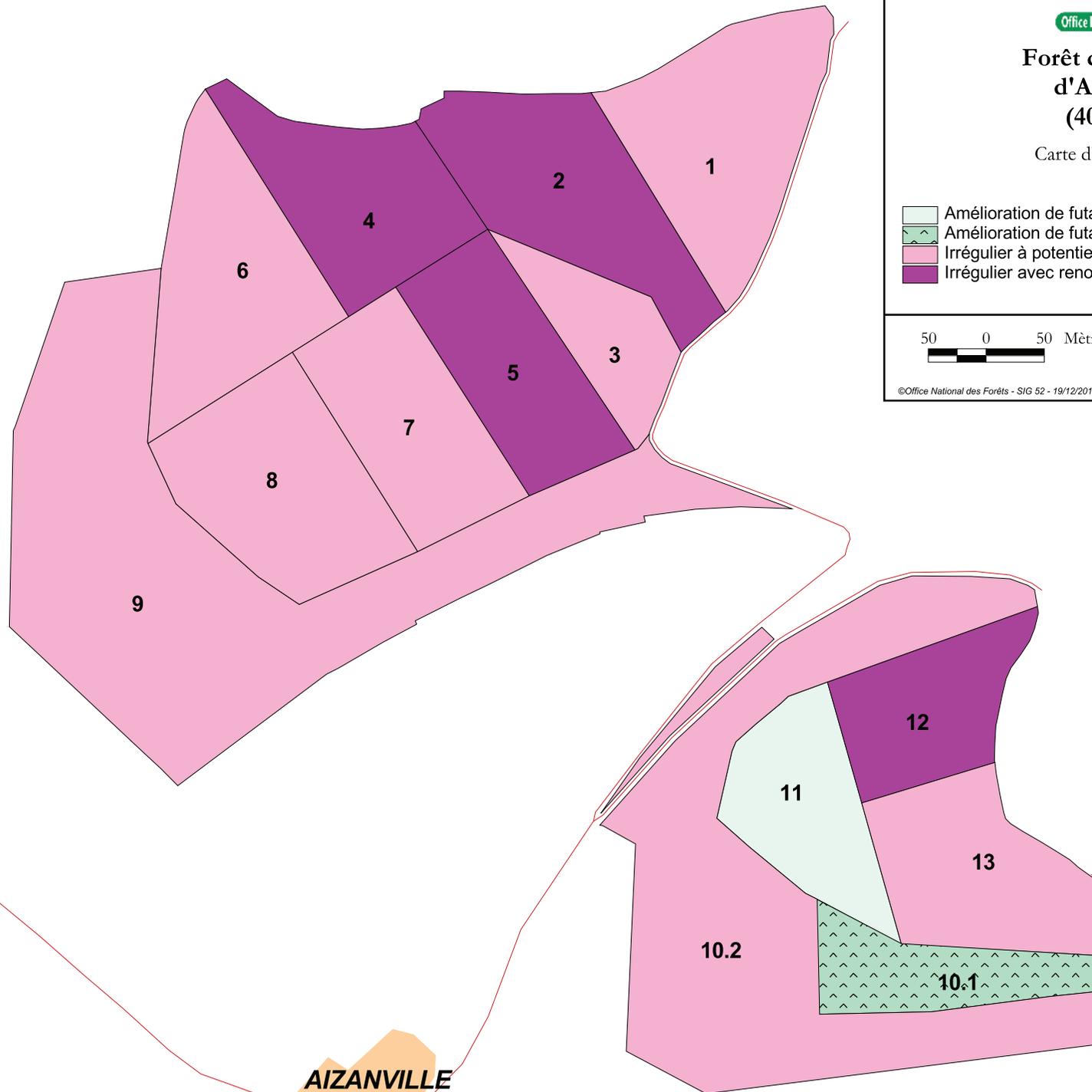
Carte d'aménagement

- Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
- Amélioration de futaie résineuse à petits bois
- Irrégulier à potentiel moyen
- Irrégulier avec renouvellement prioritaire

50 0 50 Mètres

1:5000

©Office National des Forêts - SIG 52 - 19/12/2014



**AIZANVILLE**